
Quand l'Europe détruit l'Europe

Bernard Ravenel

"Si je savais que quelque chose fusse utile à ma patrie et préjudiciable à l'Europe, ou bien qui fusse utile à l'Europe et préjudiciable au genre humain, je la considérerais un crime..."

Déjà que je suis un homme avant d'être français, ou bien parce que je suis nécessairement homme, et ne suis français que par hasard."

(Montesquieu,

Carnets)

"Les Balkans, poudrière de l'Europe, a-t-on souvent répété. Mais n'est-ce pas l'Europe elle-même qui y avait placé une grande partie des explosifs ?"

(R.Ristelhueber, *Histoire des peuples balkaniques*, Ed. Fayard 1950)

L'explosion de la Fédération yougoslave a pris à contre-pied l'Europe. La "question d'Orient" — il serait plus juste de dire "la tragédie d'Orient" — dans sa dimension européenne, c'est-à-dire balkanique, resurgit. Pour l'Europe — celle des Douze — qui représente les grandes puissances européennes, à l'exception de la Russie et qui a vécu dans l'illusion que la question balkanique était une affaire qui appartenait à un passé révolu, le réveil sera difficile. Et pourtant l'existence même de la "question balkanique" doit aussi son existence au fait d'avoir été l'objet d'un bricolage cynique et approximatif de la part des puissances du "concert européen" au XIXe et au XXe siècles¹. Quelle sera donc, face à cette nouvelle version de la poudrière balkanique que repropose la crise yougoslave, la réaction d'une Europe précisément en train de mettre en place sa politique étrangère et de sécurité commune (PESC)? La question balkanique va contraindre les pays occidentaux à découvrir les cartes de leurs stratégies politiques et économiques.

On peut subdiviser en cinq phases distinctes l'évolution de la

politique européenne à l'égard de la Yougoslavie en phase terminale: *la médiation* avec les accords de Brioni, *l'arbitrage* (conférence de la Haye et commission Badinter), *la reconnaissance de plusieurs Républiques* (15 janvier 1992), *la tentative de réponse globale à la crise bosniaque* avec le plan Vance-Owen (janvier 1993) et enfin *la capitulation politique* avec le programme de Washington (22 mai 1993).

La médiation des accords de Brioni

Avant le 25 juin 1991, date de la proclamation d'indépendance de la Slovénie et de la Croatie, les chancelleries européennes ne s'inquiètent pas, ou plus exactement ne se préoccupent pas sérieusement de ce qui se passe en Yougoslavie. L'unification allemande et la guerre du Golfe ont de quoi occuper les esprits et les réunions européennes. Quant à l'avenir de la Yougoslavie il semble plutôt rassurant: la politique mise en place par Ante Markovic pour permettre la transition du communisme à l'économie de marché semble plutôt bien fonctionner (chute du taux d'inflation). En outre, personne n'ose imaginer une désagrégation de la Yougoslavie qui serait un terrible précédent pour l'obsession majeure du moment que représente un éventuel éclatement de l'URSS — une "Yougoslavie nucléaire" — Donc pour l'Europe le concept de "nouvel ordre européen" post-guerre froide suppose le statut quo institutionnel en Yougoslavie. Mais le "25 juin" bouleverse le scénario. L'Europe ne peut pas ne pas réagir. C'est ce qu'elle va faire au Conseil européen de Luxembourg qui se tient justement le 28 juin.

Les Européens tentent une médiation: ils demandent en même temps à Belgrade "le retrait des troupes de l'armée nationale dans les casernes" et à Ljubljana et à Zagreb "un moratoire de trois mois concernant les décisions prises par les autorités slovènes et croates". La Communauté Européenne confie la charge de cette médiation à une troïka composée de trois ministres des Affaires étrangères (Luxembourg, Pays-Bas, Italie).

Pour cette politique, la Communauté Européenne dispose de l'appui des Etats-Unis et de l'URSS. En outre, les Douze décident de geler toute coopération financière communautaire et bilatérale avec la Yougoslavie si la médiation échoue.²

En fait, la précipitation de la crise sur le terrain — Belgrade continue à envoyer des chars en Slovénie — oblige la C.E à une réunion d'urgence des ministres des Affaires étrangères à La Haye le 5 juillet 1991 pour définir une politique commune.

Cette réunion de la Haye ne fait que confirmer le Sommet de Luxembourg ; les ministres optent pour la ligne française: promouvoir

la pacification avec de nouvelles missions, aucune reconnaissance de la Slovénie et de la Croatie, mais ils adoptent aussi la proposition allemande de gel des crédits à Belgrade.

La médiation de la troïka communautaire aboutit à la signature, dans l'île de Brioni d'une déclaration conjointe de toutes les parties au conflit. Ces accords, signés le 7 juillet, comportent essentiellement une déclaration de principes pour un règlement pacifique³.

Ces accords ratifiés par le parlement slovène et la présidence fédérale permirent de mettre fin à la guerre en Slovénie.

A ce moment, l'objectif de fond des Européens est de pousser à la négociation à l'intérieur de la Fédération, montrant ainsi que les Européens, appuyés par les Etats Unis, considèrent désormais acquis le droit d'ingérence dans les affaires d'un pays européen. Désormais les propositions européennes de telle ou telle "solution" vont faire partie du conflit lui-même.

La position de fond de l'Europe est alors explicite: Dans son document approuvé à Luxembourg la Communauté Européenne ne fait aucune référence à la légitimité de l'autodétermination des peuples. L'Europe des Douze ne veut pas prendre acte que deux républiques de la Yougoslavie aient proclamé leur volonté de quitter la fédération. Or, c'est un fait irréversible qui ne peut que peser très lourd dans un contexte yougoslave déjà très déstabilisé, en particulier par l'hégémonisme serbe.

Au lieu d'invoquer la continuation d'un impossible statu-quo qui n'a plus le consensus démocratique, l'Europe aurait dû d'emblée conditionner cette reconnaissance à une négociation internationale sur l'avenir de l'ensemble de la Yougoslavie. En effet, toute reconnaissance de la Croatie suppose d'affronter la question des minorités serbes en Croatie et frontières croato-serbes.

De plus, cette position contre la "sécession unilatérale" n'est pas le fruit d'un consensus convaincu. Déjà, l'Allemagne, par sa requête de sanction immédiate contre Belgrade, par sa volonté d'une reconnaissance rapide des deux Républiques pèse lourdement dans le débat⁴. Ce qui est en jeu dans la crise yougoslave c'est le "nouvel ordre européen" dont les contours doivent être redessinés après la guerre froide, d'autant plus que tout le monde pense à ce qui pourrait arriver en ex-URSS.

Mais le nœud explosif du conflit reste la Croatie: une décision unilatérale de Zagreb, internationalement reconnue, réouvrirait la blessure des enclaves serbes internes à la Croatie. Et la Serbie n'acceptera jamais que des zones serbes deviennent minoritaires dans un autre État souverain, frontalier et ennemi. Comme l'écrit Y. Lacoste "La question serbe est aujourd'hui pour les Serbes la hantise de leur partition, la crainte que plus du tiers d'entre eux, soient désormais coupés de la Serbie et deviennent des minorités plus ou moins

opprimées dans les Etats que veulent constituer les autres nations de l'ex-fédération yougoslave... Cette hantise n'est pas seulement le fait de dirigeants plus ou moins informés de la très complexe répartition des territoires ethniques hors de Serbie mais c'est la crainte de toutes les tendances politiques au sein de la population, y compris du clergé orthodoxe".⁵

Les territoires conquis par les Serbes en Croatie deviennent bientôt plus vastes que ceux qui étaient habités par une majorité de Serbes. Avec son bras armé que devient, de fait, l'armée fédérale, la Serbie veut conquérir le maximum de territoires en Croatie et pratique une terrible purification ethnique (Vukovar).

La communauté européenne va tenter de relancer un processus de paix, bien mal en point. En même temps elle envisage de saisir le Conseil de sécurité pour la gestion de cette crise. La primauté "naturelle" attribuée aux instances européennes pour traiter de cette crise est abandonnée.

Le 27 août le Conseil de la Communauté Européenne annonce sa décision de convoquer la conférence de paix et une commission d'arbitrage. Cette proposition est acceptée par la présidence fédérale et les six républiques. Le 7 septembre s'ouvre à La Haye la conférence de paix sous la présidence de Lord Carrington. La commission d'arbitrage présidée par Robert Badinter et composée de juristes allemand, belge, espagnol et italien, est constituée à Paris.

L'Europe est désormais contrainte à une intervention active et directe dans l'imbroglio yougoslave, comme acteur "interne" du conflit; l'échec d'une solution serait inévitablement son échec.

L'arbitrage européen et la fin de la deuxième Yougoslavie

Considérant inévitable l'éclatement de la Yougoslavie, l'action européenne s'oriente dans trois directions:

1 - Mise en place de groupes de travail pour définir l'avenir post-yougoslave (question des minorités, cadre institutionnel, rapports économiques entre les républiques).

2 - Encourager l'intervention directe des Nations Unies qui imposent un embargo complet sur les livraisons d'armes — ce qui favorise les Serbes — et qui se considèrent désormais saisies de la question yougoslave jusqu'à ce qu'intervienne une solution pacifique. Le 8 octobre, Cyrus Vance est désigné comme représentant du secrétaire général, chargé de la crise yougoslave

3 - Approfondir la discussion sur un rôle militaire de l'Union de l'Europe de l'Ouest (UEO) dans le règlement de la crise. Un groupe ad

hoc de l'UEO est chargé d'examiner les possibilités d'interventions de cette organisation ⁶.

Dans une situation de plus en plus inextricable, la Communauté Européenne sous pression allemande décide de fixer au 15 janvier 1992 la reconnaissance diplomatique des républiques candidates à la reconnaissance (Slovénie et Croatie mais aussi Macédoine et Bosnie-Herzégovine), selon les conditions fixées par la commission d'arbitrage présidée par Robert Badinter.⁷

Pour sa part, l'Allemagne décide de reconnaître la Slovénie et la Croatie avant Noël, sans tenir compte de cette procédure. L'affaire yougoslave met à dure épreuve l'unité de la communauté européenne en rendant plus évidentes les différentes d'opinion.

La reconnaissance des républiques

Le 15 janvier, emboîtant le pas à l'Allemagne, la Communauté Européenne reconnaît la Slovénie et la Croatie, elle bloque la reconnaissance de la Macédoine sur demande du gouvernement grec et juge encore impossible celle de la Bosnie-Herzégovine. Mais la décision a été prise en ordre dispersé, sans respecter l'avis de la commission Badinter qui demande des assurances supplémentaires à la Croatie pour la garantie des droits de la minorité serbe, et qui a "promu" la Slovénie et la Macédoine. Une nouvelle doctrine de droit international semblait née, en fait une fois de plus la Realpolitik l'a emporté. En réalité le débat de la Communauté Européenne sur la Yougoslavie s'est transformé en discussion sur les conditions de l'unité européenne. L'Europe s'aligne sur les anticipations de l'Allemagne qui n'a pas respecté les décisions communes du sommet de Maastricht.

L'interrogation reste: les reconnaissances par fragments résoudre-elles le problème de la guerre? En d'autres termes, est-ce que la reconnaissance des républiques peut produire par elle-même les conditions de la paix sans que soit en vue un accord global entre elles?

En fait, l'Europe a trop voulu maintenir en vie une entité yougoslave morte et n'a pas su — ou voulu — faire de la reconnaissance des nouvelles républiques un levier, un moyen de conditionnement pour la démocratie et les droits comme frein à la folle dérive vers des Etats "ethniquement purs": la Grande Serbie de tous les Serbes, la Croatie patrie des Croates, la Bosnie terre impure à se partager.

Au point où en était arrivée la défiance mutuelle entre toutes les parties "yougoslaves", seule une force externe au conflit, consciente de la gravité des enjeux, pouvait briser le cercle vicieux des haines. La Communauté européenne semblait disposer de cette capacité, en état de

dire oui aux aspirations à la souveraineté nationale mais aussi d'insister fermement pour que celle-ci s'affirme parallèlement à un engagement obligeant toutes les républiques à rester ouvertes l'une à l'autre et à suivre une voie compatible avec l'intégration européenne. Cette fermeté pouvait s'appuyer sur des pressions économiques et politiques sanctionnant tout comportement agressif ou expansionniste.

Mais pour ce faire, il fallait une Europe qui parle d'une même voix et ait une vision stratégique cohérente de son propre rôle et de son propre avenir. Il n'en a pas été ainsi.

Certes, il n'y a plus de Yougoslavie, mais il n'y a plus non plus d'Europe qui a dissous un pays en s'autodissolvant en même temps. Ex Yougoslavie - Ex Europe?

La guerre en Bosnie-Herzégovine: le plan Vance-Owen

Dans le dramatique processus initié le 15 janvier 1992, la reconnaissance de la Bosnie-Herzégovine n'a fait qu'approfondir la logique meurtrière "fatale" selon l'aveu d'un diplomate français.

La commission Badinter avait exigé, comme condition de la reconnaissance de la République bosniaque, la tenue d'un référendum qui se tint les 29 février et 1er mars 1992. Les résultats apparaissent évidents puisque 99,8% des suffrages exprimés se prononcent pour l'indépendance. Cependant la quasi-totalité des Serbes de Bosnie — 37% de la population — avait boycotté le scrutin.

Le rapport de la délégation du Parlement européen chargé de contrôler le scrutin est sans ambiguïté: "Le résultat final atteste la régularité du scrutin... mais également la cristallisation des positions des différentes communautés". Ce rapport conclut avec cet avertissement du leader serbe Radovan Karadzic: "Affirmant que les Serbes de Bosnie n'accepteront jamais l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, il a mis en garde contre toute reconnaissance de la république qui mettrait le feu à la Bosnie, et à l'ensemble des Balkans"⁸. Le 6 avril, la Communauté Européenne reconnaît la Bosnie.

Maurice Duverger commente ainsi cette double citation: "Les Etats de la communauté savaient donc que la reconnaissance de ce pays étendrait et aggraverait la guerre civile".

La question serbe n'est pas posée: quel avenir en effet pour les Serbes de Bosnie, en même temps surarmés? Abandonnés à eux-mêmes en Bosnie, mais aussi aidés par Belgrade, ils alimenteront d'autres guerres, d'autres purifications ethniques, commettront d'autres massacres, vengeront des massacres contre eux et le bain de sang

continuera tant que quelqu'un ne reconnaîtra pas qu'il y a là aussi un problème politique.

En juin, les États-Unis changent de position. Ils décident d'intervenir activement et poussent les Nations Unies à des sanctions accrues contre la Serbie. L'Europe suit.

En appuyant des sanctions contre la Serbie exclusivement, les Nations Unies et la Communauté Européenne risquent de construire un consensus "national" des populations autour des militaristes serbes qui parlent de "complot international"; ils risquent également de laisser les nationalistes croates — se sentant ainsi absous de toute responsabilité — espérer vaincre avec éventuellement une intervention militaire occidentale.

*Le plan Vance-Owen (janvier 1993): un plan "impossible"
dans son applicabilité et son acceptabilité*

On ne reviendra pas sur les péripéties dramatiques qui ont accompagné l'élaboration du plan Vance-Owen et sur la manière dont on a misé sur Belgrade pour imposer ce "plan de paix" aux Serbes de Bosnie-Herzégovine qui ont fini par le rejeter. L'analyse précise du plan qui constitue le point d'orgue de la diplomatie internationale et en particulier européenne, permet de faire une synthèse de ce qu'aura tenté l'Europe pour régler la question yougoslave à travers la Bosnie, Yougoslavie en miniature ... (cf. le texte du projet en annexe)

En dépit d'une série d'aspects intéressants, ce plan est en réalité rempli de contradictions qui en empêcheront l'application sur le terrain.

1 - D'abord il est le fruit d'un dialogue entre ceux qui sont les responsables de tous les massacres yougoslaves. Il s'agit donc là d'un précédent dangereux. Pourquoi n'a-t-on pas appelé aussi les forces démocratiques et de paix à cette négociation alors qu'à Sarajevo, par exemple, elles avaient démontré leur haut niveau de représentativité par des manifestations de masse, avant que la parole ne soit laissée qu'aux armes?

2 - Bien que dans les discussions préliminaires, on ait souligné que des facteurs géographiques et historiques avaient guidé le travail des médiateurs, les résultats — 10 provinces en grande partie ethniquement homogènes — sont très similaires aux plans de "partition" serbe et croate. En effet, avec les nouvelles provinces, ces frontières ethniques qui n'ont jamais existé sont désormais créées. Leur existence même aboutit à légitimer l'action des nationalistes exclusivistes, partisans de la purification ethnique et à visées séparatistes.

En outre, les médiateurs ont commis une erreur significative: en même temps qu'ils proposaient une ébauche constitutionnelle pour la Bosnie-Herzégovine, ils ont montré la carte de la division par provinces

qu'ils envisageaient! Ils auraient pu se douter que la division en dix provinces aurait immédiatement rendu secondaire l'ébauche constitutionnelle. Les conséquences de cette lourde maladresse ne se sont pas fait attendre: les extrémistes croates de l'Herzégovine savent dès lors pourquoi ils se battent, savent quelles sont les frontières de l'Etat croate potentiel en Bosnie et savent aussi que leur premier adversaire pour l'annexion de l'Herzégovine à la Croatie ne sont pas les Serbes mais les Musulmans. D'où la nature des combats et des alliances apparentes et réelles qui se cristallisent dans cette partie ouest de la Bosnie-Herzégovine.

3 - Personne ne s'est demandé pourquoi les Croates ont accepté ce plan avant les autres. En fait, ce plan est profondément pro-croate. Il leur permet en effet d'obtenir plus que ce qu'ils avaient espéré en devenant la majorité absolue dans trois provinces sur dix alors qu'ils ne représentent que 17% de la population totale.

Au cas où la Bosnie se maintient comme Etat unitaire, les Croates acquièrent avec ce plan, un poids territorial quasi équivalent à celui des Musulmans qui constituent 43,7% de la population. En cas de "partition" suivant ces nouvelles frontières, la Croatie pourrait annexer de vastes territoires habités par une majorité ethnique allogène. Ce processus a franchi une étape décisive avec la proclamation, le 24 août 1993, de la "République croate d'Herzeg-Bosna" par le HDZ (Union démocrate croate), branche locale du parti gouvernemental à Zagreb.

4 - Les droits des citoyens sont subordonnés à ceux des peuples. En effet avec l'article 4, "la constitution reconnaîtra les trois groupes ethniques majoritaires comme unités constituantes de l'Etat" ainsi qu'un groupe "d'autres" (nationalités). Et tous les sujets d'intérêt vital (Cf article 5) concernant les unités constituantes seront régis par consensus des trois. C'est l'objectif de guerre des Serbes: chaque peuple — c'est-à-dire "l'unité constituante" — aura le droit de veto sur les grands problèmes de l'Etat.

Mais dire que chaque peuple a le droit de veto ne correspond pas à la réalité. En fait, ce sont les leaders de chaque faction nationale, donc nécessairement nationalistes, qui ont le droit de veto sur les grandes questions de l'Etat. En particulier sur la question de la citoyenneté, les droits des citoyens sont subordonnés à ceux des "peuples-ethnies".

On laisse aux trois forces politiques nationalistes la tâche de se mettre d'accord. Et pour être plus explicite sur ce point, alors qu'on reconnaît l'existence d'un quatrième groupe, "*les autres*", on ne lui attribue aucun pouvoir de veto... On est en face d'une ébauche de Constitution qui crée des citoyens de série A (Musulmans, Serbes, Croates) et des citoyens de série B (les autres, Yougoslaves, Turcs, Juifs, Tziganes, etc).

Comment enfin ne pas s'interroger sur les conséquences hautement probables — paralysie précédant la partition — de la gestion du droit de

veto par les chefs nationalistes, en particulier partisans d'un côté de la Grande Serbie et de l'autre de la Grande Croatie?

5 - Une limite de fond: la conception de l'Etat-nation. En dernière analyse c'est la culture des médiateurs (anglo-saxons) qui explique la nature profonde du projet. Pour ces Occidentaux, il est impensable que l'Etat-nation soit une forme modifiable de l'organisation internationale. Le mieux qu'ils peuvent faire c'est de proposer un Etat dans lequel la sauvegarde des droits du groupe "ethnique" dominant se concilie avec les exigences des minorités à travers la création de fait, sinon de droit, de deux autres Etats dans l'Etat. Penser que cette alchimie puisse résoudre la crise revient à penser que la crise bosniaque peut être résolue en créant une nouvelle Yougoslavie, c'est-à-dire précisément cet Etat dont l'implosion a créé la crise bosniaque.

On connaît la suite: le refus final opposé par les Serbes de Bosnie car ce plan les privait de la continuité territoriale avec les autres Serbes.

Capitulation politique et victoire diplomatique: le programme de Washington

Finalement c'est la capitulation en rase campagne. Le 22 mai 1993 les Etats-Unis, la Russie et les membres européens en Conseil de sécurité (la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne comme membre tournant) se mettent d'accord sur un "programme commun d'action" en Bosnie (Résolution 836). Ce consensus "d'inspiration européenne"⁹ qui consacre la victoire — diplomatique — de l'approche européenne, tire un trait sur l'existence de la Bosnie-Herzégovine, pays reconnu officiellement par la communauté internationale. Comme l'écrit l'éditorialiste de *Libération*: "Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour comprendre qu'un peuple promis à être protégé dans des "Zones de sécurité" dans son propre pays est une espèce en voie de disparition. Le mot terrible: "réserve d'indiens" a été lancé en Bosnie".¹⁰ On a refusé de contraindre, y compris par la force ou par la menace crédible d'emploi de la force (dissuasion), les Serbes à restituer aux Musulmans les territoires qui devaient leur revenir aux termes du plan Vance-Owen.

Au sommet de Copenhague des 19 et 20 juin, les Douze acceptent le fait accompli: les conquêtes territoriales serbes et croates, la Grande Serbie et la Grande Croatie, naissent sur les dépouilles d'un Etat membre de l'ONU, dont la partition en trois entités étatiques est admise. Le plan Vance-Owen est officiellement mort. Tous les principes ancrés dans la Charte de Paris de 1990 — qui devait marquer la naissance d'un continent débarrassé de l'affrontement Est-Ouest — ont été foulés au

pied en Bosnie; la communauté internationale, l'Europe en premier lieu, a été incapable de les faire respecter.

Le principe selon lequel les frontières ne peuvent être modifiées par la force a été bafoué: or il existe beaucoup de frontières instables dans l'est européen. La guerre dans l'ex-Yougoslavie pourrait donc être la première d'une longue série.

Europe et logique d'exclusion

L'exclusion économique

Mettre à jour les responsabilités spécifiques de la Communauté européenne comme entité politique, c'est d'abord se référer à la logique fondamentale qui sous-tend sa construction même et qui passe avant tout à travers l'intégration des économies et le jeu des monnaies.

Cette Communauté européenne est devenue un espace d'attraction auquel chaque pays veut s'agréger pour faire partie du "club des riches". Mais du fait même de ces critères économiques et monétaires, la Communauté européenne a mis en place un mécanisme d'intégration sélective qui réserve une priorité à ceux qui y répondent le mieux. — c'est-à-dire les plus riches — repoussant les autres dans le monde indistinct de la marginalisation et du désordre. D'où, avec l'effondrement du communisme à l'est, une forte "demande d'Europe" qui s'est traduite par une course pour obtenir le statut privilégié d'"Européen" entendus comme membre de la Communauté. Ce statut est d'autant plus recherché que l'on sait qu'il n'y aura pas de place pour tout le monde en "Europe"...

Or, depuis une dizaine d'années, l'Allemagne principalement, mais aussi l'Italie et même certains milieux communautaires, ont sollicité les plus riches républiques de Yougoslavie, la Slovénie et la Croatie à abandonner la Fédération en leur promettant, via un statut d'associé, une entrée assez rapide dans la Communauté. Feignant ainsi d'ignorer les mécanismes pervers qui s'enclenchaient alors dans les Balkans...

En faisant miroiter la Communauté européenne à quelques républiques choisies, c'est-à-dire en excluant les autres, Serbie en tête, des bénéficiaires escomptés du processus d'intégration européenne, en mettant ainsi en mouvement une réaction en chaîne où tarifs douaniers, questions monétaires, revenus du tourisme, investissements, coût de la main d'oeuvre, se sont mêlés aux expressions nationalistes et au retour des anciennes divisions religieuses ou historiques, l'Europe — en tout cas une partie très consistante — n'a-t-elle pas littéralement joué avec le feu?

La Yougoslavie aurait-elle si vite explosé si on n'avait pas fait espérer aux républiques les plus riches une association avec la Communauté européenne une fois libérées des soeurs les plus disgraciées? La question mérite d'être posée.

La véritable question n'est pas celle de l'entrée sélective, à la carte, au détriment des plus démunis, dans l'Europe "forte". Elle est celle "d'un projet de développement économique où l'accent devrait être mis sur le développement régional, pas sur le développement pays par pays"¹¹.

Alors que l'Europe des Douze tendrait à rapprocher davantage les Pays-Bas du Portugal, la Grande-Bretagne de la Grèce, sa politique vis-à-vis de la Yougoslavie, en privilégiant la Slovénie et la Croatie, tend à créer une nouvelle frontière, un nouveau mur — d'argent celui-là — entre la partie industrielle et la partie "arriérée" du pays. On donne ainsi à la Serbie et à ses voisins le sentiment d'être exclus de l'Europe en développement, d'en être le "bas ventre" selon l'expression de Churchill.

Comment ne pas voir qu'une Serbie, avec un accès limité à la mer, séparée par le diaphragme Slovène et Croate de l'Europe industrielle, risque de se retrouver et de se sentir humiliée et repoussée vers "le sud" avec toutes les incertitudes déstabilisantes qui s'en suivront pour l'ensemble des Balkans et même au-delà?

L'exclusion politique de peuples

L'exclusion économique à laquelle il faudrait ajouter les sanctions qui ont détruit ce qui restait de l'économie serbe, s'accompagne de l'exclusion politique: il n'y a pas d'avenir à négocier pour la Serbie en tant qu'entité nationale géopolitiquement dispersée. Or l'Europe, en reconnaissant de fait des patries ethniques, la Slovénie et la Croatie, a ainsi reconnu comme Etats nouveaux des entités qui n'étaient légitimées comme telles qu'à l'intérieur d'une constitution fédérale qui garantissait les droits égaux à toutes les ethnies. Que les Serbes de Croatie n'entendent pas être une minorité opprimée dans une Croatie indépendante ne semble émouvoir personne!

Cette exclusion politique de la question nationale serbe concerne aussi le peuple bosniaque et sa partie majoritaire musulmane, expulsée expropriée, réduite à des "réserves d'Indiens" que l'on n'envisage même pas de défendre.

Le caractère systématique du nettoyage ethnique anti-musulman en Bosnie et l'incapacité de l'Europe à s'y opposer, mettent celle-ci en position d'incrédibilité totale pour tout futur discours Nord-Sud, en particulier auprès du monde arabo-musulman.

Si l'on doit mesurer la responsabilité européenne à l'égard de la Yougoslavie, on doit le faire à la lumière de l'histoire, celle que fait ressortir Georges Corm dans son incontournable travail sur "l'Europe et

l'Orient"¹² qui nous montre "pourquoi et comment la modernité européenne a déchiré les peuples balkaniques et ceux de l'Orient arabe et turc."¹³

C'est l'imposition par la France et la Grande-Bretagne du modèle de l'Etat nation homogène aux pays issus des empires ottoman et austro-hongrois qui a lourdement pesé sur l'histoire des peuples balkaniques. Ce modèle a littéralement "fabriqué" des "minorités nationales" dans l'entre-deux guerres. Si demain se pose la question des Allemands de l'ex-Prusse orientale, maintenant distribuée entre Russie et Pologne, que dira et fera l'Europe? Les ignorera-t-elle en disant que, en tant qu'allemand, ils évoquent de mauvais souvenirs ou soutiendra-t-elle le gouvernement allemand dans la demande de révision de ces frontières que le Pape et Walesa proclament inviolables? La Communauté européenne a-t-elle quelque chose à dire sur ce sujet?

De ce point de vue il faut bien reconnaître à Tito le mérite d'avoir tenté de sortir de cette logique d'exclusion des "minorités". En fait le "modèle yougoslave" n'a pas échappé à son tour à la surenchère intra-européenne autour de l'Etat nation "hégélien" repris en compte par l'idéologie léniniste.

C'est dans ce contexte idéologique que naît ce qu'Edgar Morin a appelé le "total-nationalisme"¹⁴, fusion originale de références communistes et nationalistes, jusque-là distinctes et même opposées. Ces références ont en commun une même logique d'exclusion, le besoin d'identifier des ennemis aussi fictifs fussent-ils parfois...

Cette exclusion politique par l'Europe porte non seulement sur des peuples, ou sur des minorités à l'intérieur des Etats ethniques, elle porte aussi sur les forces démocratiques et "pacifistes" de tous les peuples de la région. Comme le dit un démocrate serbe, Zarko Pajic "les Bosniaques ne sont pas les seuls à avoir été trahis. Les forces démocratiques de Serbie et de Croatie l'ont été aussi et les agresseurs nationalistes se sont vus accorder une totale légitimité internationale".¹⁵

Pourquoi cet abandon par l'Europe de ce que constitue le produit majeur de la culture et de l'histoire européennes, la démocratie?

C'est qu'en réalité la diffusion de la démocratie n'est pas un véritable objectif de l'Europe par rapport à l'Est (ou au Sud). L'objectif réel est la stabilité et au nom de la stabilité on choisit l'interlocuteur à appuyer quelle que soit sa nature politique. De ce point de vue, il y aurait beaucoup à dire sur la façon dont l'Europe aurait "soutenu" Panic que les forces démocrates serbes soutiennent contre Milosevic. Pour Vuk Draskovic, figure de proue de l'opposition "démocratique" serbe, l'Occident n'a apporté aucune aide matérielle à ces forces "pas même une feuille de papier, pas même un crayon feutre"¹⁶. Ainsi, au nom de la stabilité et de l'ordre établi, l'Europe a misé sur ceux qui voulaient

préservé l'appareil communiste et a préféré l'apaisement à la paix. On sait où cela mène.

Europe et exclusion "tout court"

En juin 1993, le Conseil des ministres de la Communauté européenne réuni à Copenhague sur indication du groupe ad hoc pour l'immigration, a décidé de fermer définitivement l'Europe aux extra-communautaires et de se replier à l'intérieur de sa forteresse; et cela sans distinction même vis-à-vis des réfugiés provenant de l'ex-Yougoslavie. Le passage les concernant, rapporté par l'Agence Europe, mérite d'être cité. "Les Douze ont adopté une résolution dans laquelle sont dessinées quelques orientations pour ce qui concerne l'accueil de personnes particulièrement vulnérables provenant de cette zone. Par cette prise de position les Douze ont:

a) souligné que, selon eux, il est opportun d'aider les personnes transférées à rester dans les zones sûres situées le plus près possible de leurs maisons: les efforts des Etats membres devront être tendus à procurer à ces personnes des conditions de sécurité et des moyens suffisants pour qu'elles puissent rester dans les zones dites ci-dessus.

b) répété leur volonté d'accueillir des personnes particulièrement vulnérables en tenant compte de leurs possibilités".

En réalité, ce langage rassurant masque un choix de fond peu avouable: les Etats membres veulent faire passer pour humanitaire ("vivre proche de leurs propres maisons") un choix réel de fermeture et dans le même temps découvrent leurs vraies intentions: l'attitude vis-à-vis des "personnes particulièrement vulnérables" est conditionnée à "leurs possibilités". Economiques, naturellement...

Donc l'Europe entend se fermer le plus complètement possible aux problèmes et aux drames des autres qu'ils soient du Sud ou de l'Est. Pour ceux-ci le mur de Berlin est remplacé par un autre mur, celui-ci construit par la Communauté européenne elle-même.

Cette fois, l'ennemi n'est plus celui qui viserait à détruire les conquêtes démocratiques de la civilisation européenne, le nouvel ennemi c'est le peuple des exclus, des réfugiés, des "minorités" opprimées qui demande le droit à la vie et à la citoyenneté, ces principes dont l'Europe s'est tant vantée.

La citoyenneté démocratique: une idée neuve en Europe

Face au développement du total-nationalisme, il est temps de réfléchir à une conception nouvelle et moderne de la citoyenneté et de la démocratie. Le total-nationalisme ne sera vraiment combattu qu'avec une logique qui se base sur le principe de la souveraineté du citoyen entendu comme simple individu à qui la constitution garantit les libertés et les droits fondamentaux. Les options collectives de la démocratie (la nation

ou la classe) se trouvent aujourd'hui dans une contradiction historique avec l'option fondamentalement individuelle de la démocratie.

L'individu considéré comme citoyen est le fondement de base de toute démocratie et représente la seule possibilité réelle de dépasser en ex-Yougoslavie la maladie mortelle produite par le total-nationalisme. C'est seulement en garantissant droits et libertés au citoyen que l'on pourra garantir les libertés et les droits des nationalités, des "minorités ethniques" comme de toutes les autres collectivités.

A travers le miroir yougoslave, l'Europe officielle — son élite dirigeante — ne semble pas être à même de penser, de disposer d'un instrument de penser son avenir. L'idée de l'Europe s'appuie sur l'idée originelle d'une fédération multiculturelle. En s'orientant vers une Europe conçue comme une somme algébrique de "patries" ou de nationalismes (voir le dernier partage de la Bosnie en trois entités ethniques), on transforme l'Europe en champ de bataille permanent.

En ex-Yougoslavie, l'Europe est en train de détruire l'Europe. Comme le dit amèrement un démocrate serbe: "Si la Bosnie disparaît peu à peu, y a-t-il de l'espoir pour l'Europe? De moins en moins."¹⁷

Bernard Ravenel est historien, auteur de *Méditerranée, le Nord contre le Sud?*, Editions L'Harmattan, 1990.

Confluences

Notes:

- 1 La question balkanique en tant que telle est le produit, de quatre facteurs dans la deuxième moitié du XIXe siècle, bien connus des historiens: le déclin irréversible de l'Empire Ottoman, la montée nationale et sociale des populations chrétiennes de l'Europe sud-orientale (dont l'insurrection serbe de 1804 a été le point de départ), l'ambition expansionniste des puissances européennes et le rôle de "Containment" exercé en Méditerranée par la thalassocratie britannique.
- 2 Il est à noter qu'à ce moment-là, le chancelier allemand Helmut Kohl aurait voulu que ces mesures fussent adoptées de manière préventive.
- 3 Les principes énoncés sont au nombre de cinq:
 - il appartient aux peuples de la Yougoslavie de décider seuls de leur avenir (conciliation des principes de non-intervention dans les affaires intérieures et d'auto-détermination des peuples);
 - une nouvelle situation est apparue en Yougoslavie qui requiert une observation (monitoring) étroite et une négociation entre les différentes parties (affirmation du principe du non-emploi de la force);
 - les négociations débiteront au plus tard le 1er août sans préconditions et sur la base des principes de l'Acte final d'Helsinki et de la Charte de Paris (CSCE);
 - la présidence fédérale doit exercer sa pleine capacité et jouer son rôle politique et constitutionnel notamment le contrôle des forces armées (accord sur la prise de fonction de Stipe Mesic comme secrétaire général de la présidence fédérale);
 - toutes les parties doivent s'abstenir de toute action unilatérale et en particulier d'actes de violence.
- 4 De Bonn le correspondant du Monde écrit alors: "Ayant retrouvé l'unité et la souveraineté, l'Allemagne entend aujourd'hui jouer sans complexe un rôle primaire dans la région avec laquelle elle a toujours entretenu d'étroits rapports (...) La naissance d'un Etat croate indépendant sous tutelle allemande avait été la première préoccupation des nazis quand ils envahirent le pays en 1939."
- 5 Yves Lacoste, "La question serbe", *Hérodote* 4è trimestre 1992, p.19
- 6 Voir "Une organisation opérationnelle pour l'UEO - la crise yougoslave". Document 1294, Assemblée de l'UEO, Paris 27 novembre 1991.
- 7 Les conditions sont:
 - le respect des dispositions des Nations Unies et de l'acte final d'Helsinki ayant trait à l'Etat de droit, à la démocratie et aux droits de l'homme:
 - la garantie des droits des groupes ethniques et nationaux des minorités,
 - le respect de l'inviolabilité de toutes les frontières, celles-ci ne pouvant être modifiées par la force ou des actes unilatéraux,
 - le respect des engagements de la Yougoslavie en matière de désarmement, de non prolifération nucléaire, de sécurité et de stabilité régionale,
- 8 Cités par Maurice Duverger dans son article: "Reconstituer une Bosnie?" *le Monde* 9 juin 1993.
- 9 Editorial, *Le Monde*, 25 mai 1993
- 10 JM Helvig, "Capitulation" *Libération*, 24 mai 1993
- 11 Flora Lewis: "les petits pas sont inefficaces dans les Balkans, il faut en faire des grands", *Le Monde* 27 avril 1993
- 12 Georges Corm: *L'Europe et l'Orient. De la balkanisation à la libanisation: histoire d'une modernité inaccomplie*, Editions La Découverte, 1989.
- 13 id p.14.
- 14 Edgard Morin: "Le surgissement du total-nationalisme", *Le Monde* 11 mars 1993.
- 15 Zarko Ropic: "Peut-on sauver l'Europe?" *Le Monde* 4 juin 1993.
- 16 Vuc Draskovic: "Les Serbes ne doivent pas être punis collectivement" (interview), *Le Monde* 24 avril 1993.

ANNEXE

Projet de cadre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine

*présenté le 2 janvier 1993
aux dirigeants des parties belligérantes
par les coprésidents de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie*

1. La Bosnie-Herzégovine sera un Etat décentralisé dont la plupart des fonctions gouvernementales seront exécutées par ses provinces.
2. Les provinces n'auront aucune personnalité juridique internationale et ne pourront passer d'accord avec des Etats étrangers ou des organisations internationales.
3. La liberté de mouvement sera autorisée à travers toute la Bosnie-Herzégovine.
4. La Constitution reconnaîtra les trois groupes ethniques majeurs comme unités constituantes de l'Etat, ainsi qu'un groupe "d'autres" (NDLR: nationalités).
5. Tous les sujets d'intérêt vital pour l'une quelconque des unités constituantes seront régis par la Constitution et tout amendement à ces points nécessitera le consensus des trois unités. Les affaires gouvernementales ordinaires ne pourront faire l'objet de véto de ces unités constituantes.
6. Les provinces et le gouvernement central seront dotés de parlements démocratiquement élus et d'exécutifs démocratiquement choisis ainsi que d'un pouvoir judiciaire indépendant. La présidence sera composée de trois représentants de chacune des unités constituantes. Les premières élections seront supervisées par les Nations Unies, la CEE et la CSCE.
7. Une Cour constitutionnelle avec un membre de chaque groupe et une majorité de membres non-bosniaques nommés au départ par la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie sera chargée de résoudre les différends entre le gouvernement central et les provinces ainsi que ceux entre les organes du premier.
8. La Bosnie-Herzégovine sera progressivement démilitarisée sous la supervision l'ONU/CEE.
9. Les droits de l'homme, dans leurs critères internationaux les plus stricts, seront inclus dans la Constitution qui prévoiera également le respect au travers de mécanismes internes ainsi qu'internationaux.
10. Des mécanismes de supervision internationale et de contrôle seront prévus par la Constitution et resteront en place au moins aussi longtemps que les unités constituantes n'auront pas décidé, par consensus, de s'en passer.